CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE

REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot - GR.31
Toutes les générations du feu

DOSSIER

Les armées, missions permanentes et capacités de durer en Opex

Pages 9 à 16

N° 322
DECEMBRE 2015
4ème trimestre

CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE
REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot - GR.31
Toutes les générations du feu

ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE

Fondée en 1919. Déclarée conformément à la loi du 1-VII-1901. Approuvée par le ministre de l'Intérieur. Reconnue d'utilité publique : décret du 22 avril 1963. Affiliée à la Fédération nationale André Maginot - Gr. 31

Président d'honneur :
Général (2S) Jacques Larchet

Président national :
François Castanier
Vice-Présidents :
Michel Bachette-Peyrade, Daniel Gyre, Jacques Mariet
Secrétaire général :
à pourvoir
Trésorière nationale :
Jacqueline Combémorel
Chancelier :
Christian Bayol
Conseil d'administration :
Yves Allanet, Michel Bachette-Peyrade, Jean Baudrat, Christian Blondel, Michel Bugeaud, François Castanier, Jacqueline Combémorel, Jean Folia, Daniel Gyre, Paul Laurent, Jacques Mariet, Robert Mastinu, Emmanuel Montanié, Bertrand Rouvillois, Loïc Salmon.

SIÈGE SOCIAL : Hôtel national des Invalides
Cour d'honneur, escalier G.

ADRESSE POSTALE : A.N.C.G.V.M.
Hôtel national des Invalides
129, rue de Grenelle - 75700 PARIS CEDEX 07.

PERMANENCE SECRÉTARIAT :
mardi, jeudi et vendredi 9h30-16h00
Fax : 01 44 42 30 46
Charlette Dumont - 01 44 42 38 47
Courriel : ancgvm@sfr.fr

REVUE CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

Directeur de la publication :
François Castanier

Rédacteur en chef :
Loïc Salmon - 01 44 42 38 47
Courriel : bulletincgvm@sfr.fr
Site : www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr

Publicité :
Jacqueline Combémorel - 01 44 42 38 47
Courriel : ancgvm@sfr.fr

Imprimerie Centr'Imprim
36101 Issoudun Cedex
Dépôt légal N°2015 120006
Commission paritaire N° 0316 A 06885
I.S.S.N. 1247-9918

Sommaire

Éditorial 3

Informations services 4

Villes et unités décorées 6

Dossier 9

Les armées, missions permanentes et capacités de durer en Opex

Histoire 17

Culture 20

La vie des sections 21

Carnet 27

Des informations complémentaires sur la Défense, renouvelées périodiquement, sont disponibles sur le site :

www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr

Vous pouvez les retrouver toutes en cliquant sur «Actualités» ou «Archives».

ÉDITORIAL

Chers amis

Cette année nous a fait vivre, contre notre gré, une période dramatique.

Notre pays a été attaqué par des forces obscures.

Une réaction salutaire, quasiment unanime de nos concitoyens, dignes et debout, fut pour beaucoup d'entre nous un signe de patriotisme, un élan que nous n'avions pas vécu depuis fort longtemps.

Des témoignages d'adhérents de notre association me sont parvenus et vont dans ce sens. Soyons vigilants. !

Les actions pour le Centenaire en coopération avec notre ministère de tutelle sont en partie réalisées : un timbre émis en avril ; une plaquette « Symboles du Brave » très largement diffusée et qui connaît un grand succès ; un film projeté sur grand écran devant l'Arc de Triomphe à Paris lors de la cérémonie du 11 novembre 2015. Un projet est à l'étude pour une diffusion de ce film sous forme de DVD par notre ministre de tutelle.

En 2016, nous allons tenir au printemps notre assemblée générale, soit à Paris soit en province.

Le 10 octobre dernier, nous avons perdu un grand soldat, membre d'honneur de notre association : le général de corps d'armée Jean Combette, ancien président de la Flamme sous l'Arc de Triomphe pendant de très nombreuses années. Le général Jean Combette était grand-croix de la Légion d'Honneur. Ses obsèques ont eu lieu à l'Hôtel national des Invalides le 16 octobre 2015 et les honneurs militaires lui ont été rendus.

Chers amis, dans la sérénité et la sagesse des vieilles troupes, je vous adresse à vous tous et à vos familles, mes meilleurs vœux d'amitié fraternelle.

le Président François CASTANIER

Médaille de la protection du territoire

Le décret n° 2015-853 du 13 juillet 2015* (Journal officiel du 14 juillet 2015) *crée une médaille visant à récompenser la participation de militaires à des opérations de protection militaire décidées par le gouvernement et menées sur le territoire national.

Article 1
Il est créé une médaille dite « Médaille de la protection militaire du territoire » dont l'attribution relève du ministre de la Défense.

Article 2
La Médaille de la protection militaire du territoire est destinée à récompenser les militaires pour leur participation effective à des opérations militaires de protection décidées par le gouvernement et menées sur le territoire national.

Article 3
Le ministre de la Défense détermine par arrêté :
a) les opérations au titre desquelles les missions ouvrent droit à la Médaille de la protection militaire du territoire avec l'agrafe correspondante ;
b) les dates de début et de fin de la période prise en compte pour son attribution ;
c) la durée de participation minimale exigée pour chaque opération.

Article 4
A titre exceptionnel, le ministre de la Défense peut, sans condition de durée, l'attribuer aux militaires tués, blessés ou cités avec attribution de la Médaille d'or de la défense nationale, à l'occasion de l'une de ces opérations.

Article 5
La Médaille de la protection militaire du territoire est en bronze et du module de 30 millimètres. Elle porte à l'avers l'effigie de la République avec les mots : « République française » et au revers l'inscription « Médaille de la protection militaire du territoire ». Elle est suspendue au ruban par une bélière en bronze. Le ruban, d'une largeur de 38 millimètres, se compose de la façon suivante : une bande rouge de 5 millimètres suivie d'une bande blanche de 8 millimètres de part et d'autre d'une bande centrale bleue de 14 millimètres. Une agrafe prend place sur le ruban : elle porte l'inscription rappelant l'opération concernée et ne peut être attribuée qu'une fois pour une même opération. La barrette de la Médaille de la protection militaire du territoire est un rectangle du ruban décrit ci-dessus d'une longueur égale à la largeur du ruban et de 10 millimètres de hauteur.

Article 6
La Médaille de la protection militaire du territoire se porte après la Médaille commémorative française.

Article 7
Le ministre de la Défense peut déléguer, par arrêté, les pouvoirs qu'il tient de l'article 1er aux commandants de formation administrative ou assimilés ou aux autorités dont ils relèvent.

Article 8
Le Premier ministre et le ministre de la Défense sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Premier bilan du « Plan harkis»

Une cérémonie nationale d'hommage aux harkis s'est déroulée le 25 septembre 2015 aux Invalides. Cette journée a été instituée en reconnaissance des sacrifices consentis du fait de leur engagement au service de la France lors de la guerre d'Algérie.

A cette occasion, Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, a dressé le premier bilan du plan d'actions en faveur des harkis annoncé, il y a un an, par le Premier ministre Manuel Valls. Au cours de l'année 2014-2015, l'ensemble des préfectures assisté par les services départementaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) accompagnés des différents acteurs territoriaux a travaillé à sa mise en œuvre concrète.

Au titre de la reconnaissance

L'exposition « Parcours de Harkis » qui retrace l'histoire des harkis et de leurs familles a été présentée dans 100 départements de France. Des actions de formation et de sensibilisation à l'histoire des harkis et de leurs familles ont été menées et seront poursuivies en 2016. L'objectif reste le même: faire connaître cette histoire à la communauté nationale notamment par le recueil de témoignages. Des actions de sensibilisation seront programmées en 2016 à destination des agents de l'ONAC-VG, des préfectures et des différents services locaux de l'État appelés à traiter de dossiers concernant les harkis et leurs familles. La première plaque officielle portant reconnaissance des lieux de vie et de travail des harkis et de leurs familles, dans les hameaux de forestage, a été dévoilée à Zonza, en Corse, par Jean-Marc Todeschini.

Cet hommage sera poursuivi au cours de l'année 2016 afin que l'ensemble des hameaux de forestage, qui accueillirent plusieurs milliers de harkis, conjoints et enfants de harkis, porte la reconnaissance de la Nation. Dans les anciens camps de transit, où les conditions de vie ont été extrêmement précaires, voire indignes, de nombreux harkis et leurs enfants ont été inhumés dans l'urgence et de manière anonyme. Un travail d'identification et de sanctuarisation des lieux d'inhumation est d'ores et déjà engagé pour l'ancien camp de Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales. C'est dans ce camp qu'ont transité plus de 22.000 des 44.000 harkis rapatriés en France à partir de 1962. Ce travail sera étendu dans d'autres camps en 2016.

Au titre de la réparation

Les comités régionaux de concertation, composés de représentants associatifs des anciens supplétifs et de leurs proches, et destinés à faciliter et simplifier le dialogue avec l'administration, ont été installés dans les 22 régions de métropole. Ce plan est également déployé en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie Française. Depuis le 1er janvier 2015, l'allocation de reconnaissance est revalorisée, conformément aux engagements pris. Une impulsion nouvelle a été donnée aux dispositifs « emploi » grâce à la mobilisation des services de l'État. Cet engagement sera poursuivi, notamment dans le cadre des comités régionaux qui mobilisent l'ensemble des acteurs de l'État et des partenaires de ce dispositif, au plus près du terrain, dans le cadre du service public de l'emploi local, afin d'accompagner les parcours et les compétences des candidats. Depuis juin 2015, l'aide au rachat de trimestres de cotisation retraite pour les enfants de harkis, dont nombre ont été victimes de freins dans l'accès à la formation et à l'emploi du fait de leur hébergement dans des camps militaires, est en place.

GRAIGNES (Manche)

Croix de Guerre 1939-1945

La commune de Graignes, qui comptait 750 habitants en 1944, est décorée de la croix de Guerre avec citation à l'ordre de la division. En février 2007, elle a fusionné avec celle de Mesnil Angot, décorée aussi de la croix de Guerre.

Ville martyre

Graignes est le village où 32 soldats américains sont morts avec 31 civils, qui avaient choisi de ne pas les laisser se faire massacrer. Le matin du 6 juin 1944 à 02 h 00, 170 parachutistes du 507ème Régiment de la 82ème Division aéroportée atterrissent dans le marais de Graignes. Alors qu'ils étaient censés se poser à 5 Km de Sainte-Mère-l'Église, ils se sont retrouvés beaucoup plus au Sud, à 25 Km. Leur largage est un véritable fiasco. Ils ne peuvent apporter aucune aide au débarquement proprement dit. Ils sont bien trop loin dans les lignes ennemies. Malgré l'éparpillement il leur faut impérativement se regrouper. Vers 10 h 00, un premier groupe de 25 parachutistes, dirigé par le capitaine Brummit, émerge au milieu du village de Graignes. A midi, un deuxième groupe arrive sous les ordres du major Johnson qui prend le commandement de l'ensemble et décide de rester à Graignes. Les villageois ont pris tout de suite fait et cause pour leurs libérateurs américains et les aident à se positionner. L'église sert d'infirmerie. Les hommes disposent d'un très bon équipement de base. 5 mitrailleuses de 30 m/m, de mines antichars, de 2 mortiers de 81 m/m. Vers 17 h 00, un troisième groupe les rejoint. Au matin du 7 juin, les 170 paras se sont regroupés. Le maire a demandé à ses concitoyens de les aider le plus possible. Tous ont suivi d'un même enthousiasme.

Tous les villageois ont bien compris et décident de participer à la défense du village et d'en faire un vrai camp retranché. Les hostilités sont déclenchées le 10 juin, lorsqu'un parachutiste abat deux Allemands se dirigeant en side-car vers le bourg. Sur l'un des cadavres allemand, les parachutistes découvrent un document précisant l'arrivée de la 17ème SS. Panzer Grenadier Division. Ce sont des Wafen SS. Le lendemain 11 à 10 h 00, ils

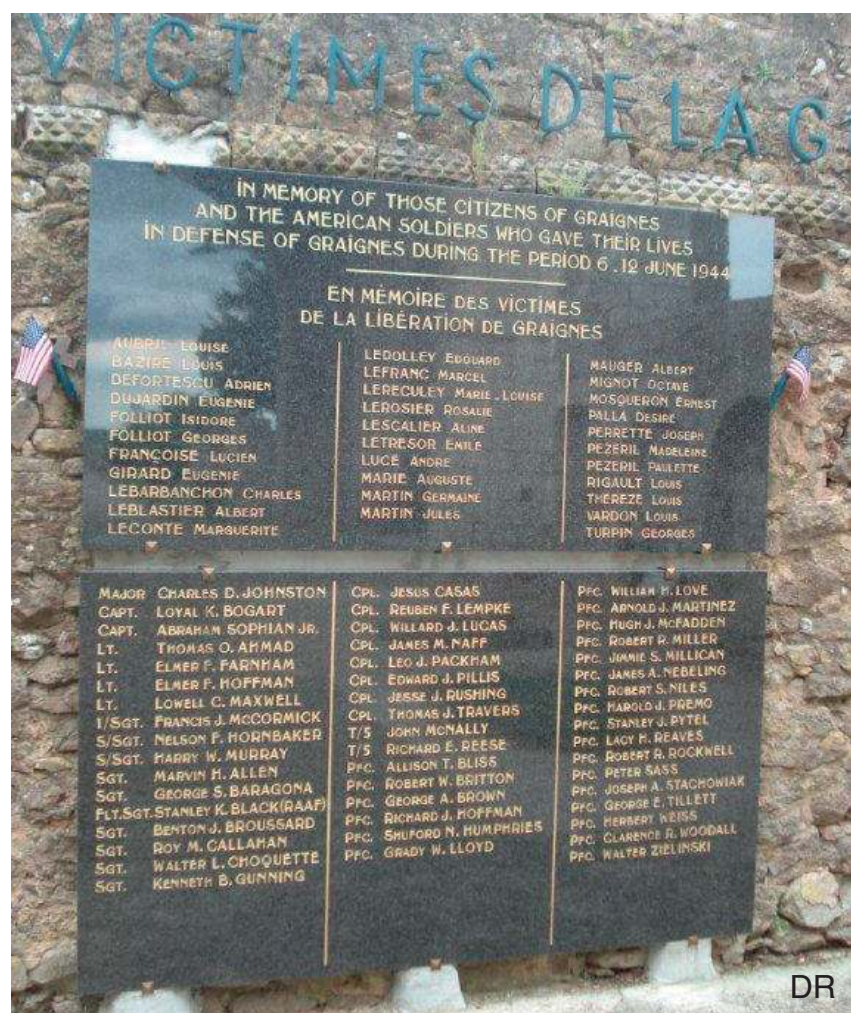

Stèle à la mémoire des morts américains et français, victimes des nazis.

GRAIGNES (Manche)

arrivent dans le village. La messe, qui se tenait en présence de soldats américains, est vite interrompue par des tirs et une énorme explosion, celle du pont au début de la route menant au village. L'arrivée des Allemands est repoussée. En début d'après-midi un déluge d'obus de mortiers s'abat sur le village. Et c'est l'assaut qui va durer jusqu'à la nuit. Les Américains se battent à un contre dix et infligent des pertes énormes aux Allemands, on parle de 1.200, mais ils retiennent 44 otages.

Le lendemain 12, les nazis envahissent le village, foncent dans l'église, font prisonniers les blessés et les emmènent. Ils sont tous fusillés ou noyés. Cela ne suffit pas à assouvir leur vengeance. Ils entraînent les deux prêtres, le père Leblastier et le franciscain Lebarbanchon, et leur logent une balle dans la tête. Une jeune fille de 18 ans, Madeleine Pézeril, et une petite fille de 8 ans, Eugénie Dujardin, sont tuées dans leur lit.

Le lendemain n'ayant rien obtenu des villageois restés muets, fous de rage, ils incendient l'église, brûlant le corps des deux prêtres, de la jeune fille et de l'enfant assassinés et incendient 66 autres maisons du village et en endommagent 159. A leur départ, le village n'est plus qu'une ruine fumante. Les SS aux abois laissent derrière eux 63 morts. Seul le clocher du XIIème siècle reste debout, défiant la barbarie SS.

Survivants américains évacués par la population vers Carentan, à travers les marais inondés et devant le village en feu (tableau offert à Graignes par l'American Legion).

Résilience

En 1946, dans le marais, sur ses propres terres, Raymond Rigault a créé un champ de courses. C'est aujourd'hui un hippodrome de première catégorie, qui organise 30 courses chaque année avec un bon nombre de nocturnes. Au cœur du pays des trotteurs, l'école des courses hippiques a vu le jour pour former les futurs jockeys .

Paul Laurent,
président de la section de la Manche

Le colonel Frank Naughton, un des libérateurs de Graignes (3ème bataillon du 507ème Régiment de la 82ème Division aéroportée).

Le mot du maire

«L'église, épicentre des combats, sera transformée en mémorial franco-américain en 1949 et le village sera reconstruit à un kilomètre au Sud de l'emplacement initial. Depuis 1984, chaque année, une importante cérémonie commémorative est organisée. De nombreux vétérans américains y ont régulièrement participé, autour du colonel Frank Naughton, lieutenant en 1944, un des libérateurs du village martyr. Graignes, une des premières communes libérées de France continentale, sera la seule à être reprise». Denis Small,
professeur des écoles (er) et maire

CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

Le chasseur de mines *Sagittaire*

Lors de la guerre de libération du Koweït en 1991, dite "guerre du Golfe", le chasseur de mines* Sagittaire *a neutralisé 145 mines en vingt jours d'opérations effectives. A ce titre, il a été le seul bâtiment de la Marine nationale décoré de la croix de Guerre des théâtres d'opérations extérieures pour cette campagne. A l'époque, le maître Frédérick Drujon, plongeur démineur, a participé aux opérations sous-marines et terrestres de déminage.

1991. Nous sommes au lendemain de la guerre du Golfe. Le Koweït est libre, l'Irak de Saddam Hussein est exsangue, balayé par une guerre éclair de quarante-trois jours. Mais, tapies sous les flots du golfe Arabo-Persique, 1.200 mines sous-marines attendent de pied ferme la flotte de guerre alliée. Quelques semaines avant les premières frappes aériennes de la coalition, l'armée irakienne, sentant le vent du boulet, avait pris soin de truffer les approches maritimes du Koweït et du Chatt el-Arab. Les armes se sont tues le 28 février 1991. L'heure est désormais au déminage systématique des côtes koweïtiennes. La Marine nationale sera aux avant-postes. Le 15 mars, le *Sagittaire* est le premier chasseur de mines français déployé au large du Koweït. L'équipage revient en France le 24 mai, auréolé d'un tableau de chasse sans égal. Sur le front des troupes, le contre-amiral Lafargue a donné lecture de la citation à l'ordre de la Force maritime : « *Au cours des opérations de déminage menées au large du Koweït au sein de la coordination de l'Union de l'Europe occidentale, le chasseur de mines* Sagittaire *a participé du 9 mars au 4 mai 1991 à l'opération « Southern Breeze ». En détruisant 145 mines, il a pris une part importante au rétablissement de la liberté de navigation dans les approches maritimes du Koweït où les forces armées irakiennes avaient mouillées un millier de mines de tous types. Son équipage, sous les ordres du capitaine de frégate Jacques Fourniol, a fait preuve de mordant, de sang-froid et d'un grand courage. Son comportement a été digne d'éloges et a fait honneur à la France* ».

La mission « Southern Breeze » en chiffres

- 20 jours d'opérations effectives.
- 380 h de chasse aux mines, dont 72 sans interruption du 31 mars au 3 avril.
- 77 lancements de robot sous-marin PAP 104, dont 64 largages de charge de combat.
- 102 interventions de plongeurs démineurs.
- 2 stocks de combat de charges PAP épuisés.
- 145 mines détruites, dont 60 mines de fond et 85 mines à orin.

Frédérick Drujon, *trésorier de la section de la Manche*

LES ARMÉES

Missions permanentes et capacités de durer en Opex

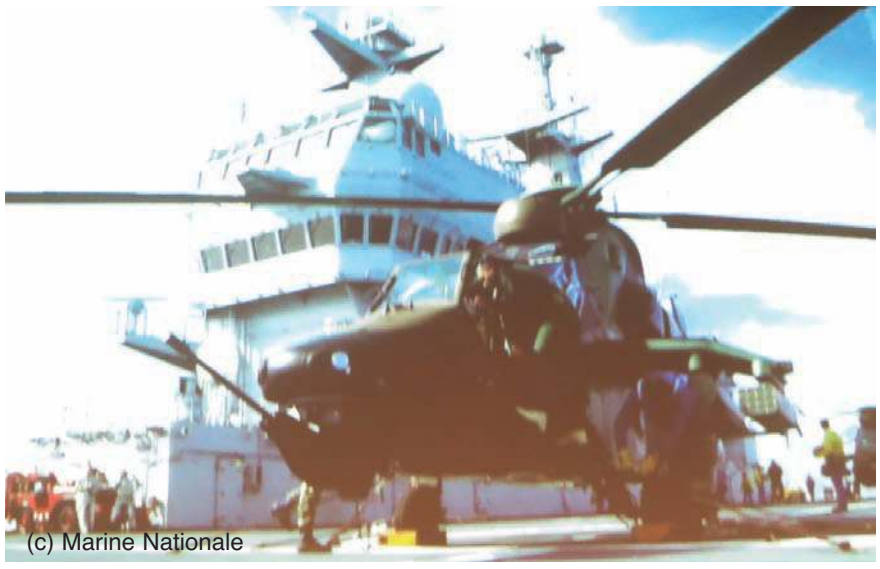
(c) Marine Nationale

Armée de Terre.....p.10

Armée de l'Air.....p.12

Marine Nationale.....p.14

État-major interarmées.....p.16

Dossier réalisé
par Loïc Salmon
Rédacteur en chef

Le Livre blanc 2013 sur la défense et la sécurité nationale a défini le contrat opérationnel des armées à partir de 2014. Elles doivent assurer en permanence : la dissuasion nucléaire (océanique et aéroportée) ; le maintien d'une posture de sûreté terrestre, aérienne et maritime ; le renfort des forces de sécurité en cas de crise majeure, soit jusqu'à 10.000 personnels, et des moyens adaptés des forces navales et aériennes ; la mise en alerte d'urgence de 5.000 personnels à l'échelon national ; la projection en 7 jours d'une force interarmées de 2.300 personnels à 3.000 km. S'y ajoutent des missions temporaires, prioritairement dans un cadre multinational en s'appuyant surtout sur les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. En cas de crise, les armées doivent pouvoir gérer, simultanément et dans la durée, 2 ou 3 opérations extérieures (Opex) en déployant : 6.000 à 7.000 personnels ; 1 bâtiment de projection et de commandement (BPC) avec son parc d'hélicoptères et sa batellerie ; 1 frégate et 1 sous-marin d'attaque (SNA) pour l'accompagner ; 12 avions de combat. Elles doivent soutenir une opération de coercition majeure avec : environ 15.000 personnels ; 1 porte-avions ; 2 BPC ; 1 noyau clé national d'accompagnement à base de frégates ; 1 SNA ; 45 avions de combat. La nouvelle stratégie militaire consiste en une convergence accrue des missions de connaissance et anticipation (renseignement), dissuasion, protection, prévention et intervention. Elle repose d'abord sur l'autonomie stratégique, à savoir de l'évaluation de la menace à la capacité d'agir. La cohérence du modèle d'armée doit notamment contenir les effets d'une guerre, de crises fréquentes ou du terrorisme sur le territoire national. Les moyens des forces seront différenciés pour s'adapter à la mission. La réalisation de plusieurs Opex en même temps implique désormais une mutualisation des moyens avec des pays de l'OTAN au même niveau d'ambition. Ainsi, un bâtiment américain pourrait ravitailler une frégate française chargée de la guerre électronique. La similitude des modes d'action des forces françaises et britanniques et le partage du renseignement signifient une confiance réciproque dans leurs capacités respectives. Le projet d'actualisation de la Loi de programmation militaire 2014-2019 a été adopté par l'Assemblée nationale le 9 juin 2015. Le budget du ministère de la Défense augmentera de 3,8 Md€ pour totaliser 162,41 Md€ sur 2015-2019. La Force opérationnelle terrestre augmentera de 11.000 hommes pour totaliser 77.000 personnels. Compte tenu des engagements extérieurs depuis trois ans (reliquat Afghanistan, Mali et Centrafrique), un investissement de 1,5 Md€ portera sur les équipements clés. En matière de cyberdéfense, 1.000 personnels civils et militaires supplémentaires seront recrutés sur la période 2014-2019. Les organisations et les capacités d'analyse et de surveillance du ministère de la Défense seront renforcées. Des partenariats seront conclus avec les entreprises en vue de recruter de 28.000 à 40.000 réservistes dans ce domaine pour servir de 30 à 210 jours/an pendant au moins 3 ans, afin d'améliorer la protection du territoire national.

DOSSIER

Armée de Terre

Le projet « Au Contact »

Le nouveau modèle d'armée de Terre, dénommé «Au Contact», a été validé après six mois d'études. Sa maquette, à partir des ressources physiques et financières allouées, sera mise en œuvre pour l'été 2016 et consolidée en 2017. Ce modèle porte notamment sur la «Force opérationnelle terrestre», la protection du territoire national et les conditions du personnel.

Ce projet « Au Contact » est résumé dans une plaquette, publiée par l'armée de Terre en 2015 (*photo*).

LA «FOT» MONTE EN PUISSANCE

Pour faire monter les effectifs de la Force opérationnelle terrestre (FOT) à 77.000 personnels en 2 ans, des mesures extraordinaires de recrutement supplémentaires et d'effort sur la fidélisation ont été lancées dès la fin juin 2015. Près de 4.430 militaires supplémentaires auront été recrutés en 2015, dont 80 % au cours du second semestre.

Pour y parvenir, la chaîne de recrutement a été renforcée par la mobilisation des régiments pour fidéliser le personnel sous les drapeaux. Cette montée en puissance se poursuivra en 2016 pour recruter : 14.000 militaires du rang, soit une augmentation de 16% par rapport à 2015 ; 3.700 sous-officiers, + 40%; 800 officiers, + 25%. Les soldats ayant quitté l'armée depuis moins de 2 ans pourront se réengager. En outre, la durée de reconduction des contrats sera assouplie. Toutefois, la politique d'encouragement au départ sera poursuivie, notamment parmi les officiers et sous-officiers supérieurs, afin d'alléger les hauts des pyramides des grades.

Par ailleurs, l'équipement de la FOT est pris en compte, bien que les livraisons du programme «Scorpion» de modernisation des forces terrestres n'auront un effet sensible qu'après 2020. Avec l'appui de l'État-major des armées et de la Direction générale de l'armement, l'armée de Terre étudie ou a déjà lancé plusieurs solutions. Elle va d'abord acquérir des moyens spécifiques, dont un millier de véhicules 4x4 tout terrain Ford Ranger capables de transporter 5 hommes et 1 t de matériel, surtout sur le territoire national. Les livraisons des hélicoptères Caïman (transport militaire) et Tigre (combat) seront avancées. Le programme de 2.400 « porteurs polyvalents terrestres » avec dispositif de protection, pour la logistique, la bataille de l'avant, le génie et le dépannage, sera renforcé. Ces véhicules seront projetables à partir de bâtiments de projection et de commandement (type *Mistral*) et d'avions de transport A400M. Il en est de même pour le programme « arme individuelle du futur » pour le remplacement, à terme, du fusil d'assaut Famas. Certains programmes seront révisés selon les besoins de la FOT : « véhicule blindé multirôles léger » ; « véhicule léger tactique polyvalent »; systèmes d'information et de communication associés. Un effort financier sera consenti pour le maintien en service prolongé des véhicules blindés légers, véhicules de l'avant blindés et ERC 90 Sagaie (engins blindés à roues équipés d'un canon de 90 mm). Enfin et jusqu'en 2017, la FOT va donner la priorité aux actions de mise en condition du combattant avant projection sur un théâtre d'opération, à la formation individuelle et à la «préparation opérationnelle métier».

LE TERRITOIRE NATIONAL

Pour pérenniser son engagement sur le territoire na-

tional à hauteur de 7.000 soldats, l'armée de Terre va réorganiser le dispositif de l'opération « Sentinelle » autour de 3 états-majors tactiques pour la zone de défense et de sécurité Paris Ile-de-France.

A moyen terme, elle va rechercher la reconnaissance d'une posture permanente de sauvegarde dans les contrats opérationnels, comme l'armée de l'Air et la Marine nationale. Des groupes de travail, animés par le cabinet du ministre de la Défense et le Secrétariat pour la défense et la sécurité nationale, étudient des propositions d'emploi optimum des capacités de l'armée de Terre sur le territoire national (métropole et outre-mer).

Par ailleurs, dans le cadre de la résilience de la nation, cette dernière va assurer 96 % de l'encadrement du «Service militaire volontaire» (SMV). Inscrite dans l'actualisation de la loi de programmation militaire 2014-2019, cette expérimentation, du 1er septembre 2015 à l'été 2017, consiste à renforcer le sens civique, le réarmement moral et la capacité de résistance de la nation face à des agressions, du type djihadiste, niant la validité de son modèle social.

Inspiré du « Service militaire adapté » en vigueur en outre-mer depuis 1961, le SMV vise à l'insertion professionnelle des jeunes Français entre 18 et 25 ans, peu ou pas diplômés et sans emploi. Son flux de formation prévoit de former 1.000 volontaires dans ses trois centres de formation dans les régions de Lorraine, d'Ile-de-France et de Poitou-Charentes.

LE PERSONNEL

Une nouvelle politique des conditions du personnel, au niveau régimentaire, donne plus de responsabilités au chef de corps.

En matière de soutien, elle vise notamment à simplifier les procédures de perception du paquetage «opération extérieure» et à faciliter l'hébergement et la restauration. Elle va uniformiser et moderniser les tenues de combat et augmenter l'offre d'hébergement des cadres en Ile-de-France.

Par ailleurs, l'effort collectif et permanent en faveur des blessés se poursuit. Ainsi, la blessure psychologique est reconnue comme blessure de guerre. Une convention entre l'armée de Terre et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre permet de mieux prendre en compte les blessés quittant l'armée. Une maison d'accueil des grands blessés et de leur famille a été inaugurée en avril 2015 à l'Hôpital d'instruction des armées Percy.

Enfin, depuis juillet 2014, un « congé du blessé », d'une durée maximale de 18 mois, peut être attribué après épuisement des droits à congé de maladie.

La menace a aboli la frontière entre opérations extérieures et sécurité intérieure. Pour la contrer, l'armée de Terre contribue directement à la protection du territoire national, tout en menant la « bataille de l'avant ». Pour offrir un complément utile à l'action des forces de sécurité intérieure (Police et Gendarmerie), le soldat a reçu un entraînement spécifique, complété par de multiples expériences opérationnelles. En outre, l'armée de Terre disposera d'une réserve opérationnelle de 24.000 personnels en 2019, pour honorer ses contrats opérationnels. Cette réserve portera son effort sur la fonction « protection » : 16.000 personnels en unités constituées et 8.000 en compléments individuels. Intégrée aux unités d'active, elle sera instruite et fidélisée par un engagement de 4 ans minimum. En outre, elle contribuera au dispositif des préparations militaires.

DOSSIER

Armée de l'Air

Intervention immédiate et dissuasion

D'ici à 2025, les forces aériennes devraient totaliser 225 chasseurs (ceux de la Marine inclus), 50 avions de transport tactique, 12 appareils de ravitaillement en vol et de transport stratégique, 12 drones moyenne altitude longue endurance, 7 avions de détection et de commandement (AWACS) et 8 systèmes sol-air moyenne portée terrestres. Les perspectives du drone et la polyvalence du Rafale sont prises en compte.

Le général de corps aérien (2S) Patrick Charaix, ancien commandant des Forces aériennes stratégiques (2012-2014), a présenté la situation lors d'une conférence-débat organisée, le 28 janvier 2015 à Paris, par l'Association IHEDN Ile-de-France.

MISSIONS OPÉRATIONNELLES

L'armée de l'Air remplit 85 % du contrat de disponibilité fixé par le Livre blanc 2013 sur la défense et la sécurité nationale. En janvier, elle déployait, en opérations, 21.394 personnels et 72 aéronefs, dont 27 chasseurs, 17 transporteurs, 22 hélicoptères, 2 ravitailleurs et 4 drones. Les 14 théâtres extérieurs se répartissent entre : l'Afrique (Niger, Tchad, Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Gabon et République centrafricaine) ; les Proche et Moyen-Orient (Jordanie et Émirats arabes unis), l'océan Indien (Djibouti et La Réunion) ; l'Amérique du Sud (Guyane) ; le Pacifique (Tahiti et la Nouvelle-Calédonie). Chaque année, à partir des bases de Creil, de Nancy, de Lann-Bihoué, de Mont-de-Marsan et d'Orange, les chasseurs (Rafale et Mirage 2000D) effectuent 170 décollages sur alerte réelle contre des intrus, y compris les petits appareils de tourisme égarés. Le niveau d'alerte opérationnelle à 15 minutes (mn) peut, selon les circonstances, être ajusté immédiatement à 7 mn, 2 mn ou même directement en vol. En outre, un AWACS et un avion ravitailleur sont maintenus en alerte à 6 heures. Depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis, l'armée de l'Air déploie aussi des hélicoptères, de jour comme de nuit, face à la menace potentielle d'appareils volant à basse altitude et à basse vitesse. En alerte à 30 mn, ils décollent de Villacoublay, de Nancy, de Bordeaux ou d'Orange. Équipés d'une caméra thermique, d'une boule optronique (observation et identification des tirs) et d'appareils de vision nocturne, ils embarquent un tireur d'élite, notamment pour surveiller les centrales nucléaires. En outre, la France métropolitaine est protégée par un maillage civilo-militaire, unique en Europe, de plus de 70 radars interconnectés incluant les matériels terrestres mobiles, aéroportés (AWACS et avion de guet aérien Hawkeye) et embarqués (bâtiments de la Marine nationale). Le réseau comprend : le Centre national des opérations aériennes (CNOA) de Lyon Mont-Verdun ; les centres de détection et de contrôle de Drachenbronn (région Alsace), Nice (Provence-Alpes-Côte d'Azur), Mont-de-Marsan (Aquitaine) et Cinq-Mars-La-Pile (Centre-Val de Loire) ; les radars militaires de veille lointaine ; les radars d'approche (basse altitude) ; les radars civils primaires ; les systèmes d'identification cryptés (IFF). Le CNOA surveille directement l'espace aérien du centre spatial de Kourou (Guyane), doté d'un dispositif permanent de radars et de contrôle militaire, d'hélicoptères armés et d'un système de défense sol/air. Ce dispositif peut être renforcé temporairement par 1 AWACS, 1 chasseur Mirage 2000-5 et 1 avion ravitailleur C135-FR. Dans le cadre de l'opération « Atalante » de lutte contre la piraterie en océan Indien avec la Force navale euro-

péenne, un AWACS couvre tout le golfe d'Aden en 5 heures et détecte une embarcation de 10 m de long ! Enfin, l'armée de l'Air contribue à la police du ciel des pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) dans le cadre de l'OTAN.

DRONES ET AVIONS DE CHASSE

Les drones Reaper équipent les forces aériennes des États-Unis (Marine comprise), de l'Italie, de la Grande-Bretagne et de la France. Celle-ci a choisi la version ISR (renseignement, surveillance et reconnaissance) et investit dans le futur drone de combat franco-britannique Neuron, disponible vers 2020-2025. A 20.000 pieds (6 km) d'altitude, un Reaper ISR détecte un fusil d'assaut kalachnikov sur le dos d'un homme ! Aujourd'hui, un drone ne constitue une menace sérieuse qu'à partir de 350 kg, car il peut emporter des explosifs. Contrairement à l'avion de chasse, le drone dépend d'un satellite pour remplir sa mission. Or, avertit le général Charaix, la guerre de demain portera sur la destruction préalable des satellites adverses. La Chine l'a déjà réalisée avec un missile (2007). Les États-Unis développent une navette avec un bras articulé pour capturer un satellite. Parallèlement, ils forment davantage de pilotes de drones que d'avions de chasse. De fait, un drone armé détruit un pick-up au sol 45 secondes après l'avoir détecté, alors que la même mission nécessitera 4 heures de vol pour un chasseur !

DISSUASION NUCLÉAIRE

Les États-Unis développent un bombardier furtif porteur de l'arme nucléaire, qui devrait entrer en service dans 15 ans. La modernisation des vecteurs de dissuasion nucléaire (missiles sol/sol, sous-marins ou missiles de croisière) de la Russie, de la Chine, du Pakistan, de l'Inde et de la France, lancée depuis 5 ans, devrait se poursuivre dans les prochaines années. Celle de la Grande-Bretagne commence seulement. La dissuasion nucléaire française, strictement défensive rappelle le général Charaix, consiste à exercer des dommages inacceptables pour une puissance adverse. Ce serait une frappe massive contre une puissance majeure, une frappe adaptée contre une puissance régionale ou un avertissement pour marquer la limite des intérêts vitaux. Les forces aériennes stratégiques (FAS) emploient 1.350 personnes. Aujourd'hui, le Rafale, polyvalent, remplace le tandem Mirage 2000N (porteur de l'arme) et Mirage 2000D (éclairage des cibles). Par ailleurs, le Rafale réalise aussi des missions de guerre conventionnelle (reconnaissance et bombardement) sur les théâtres d'opérations extérieurs. Les avions ravitailleurs sont utilisés à 95 % pour les engagements opérationnels et à 5 % pour la dissuasion nucléaire. La crédibilité technique de celle-ci et l'engagement politique de tous les présidents de la République, depuis 1963, garantissent à la France son siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU.

(c) Armée de l'Air

Pour la dissuasion nucléaire, l'armée de l'Air met en œuvre : le Centre d'opérations des forces aériennes stratégiques, situé à Taverny ou à Lyon Mont-Verdun, avec des moyens de transmissions durcis aux agressions ; les escadrons de chasse 1/91 « Gascogne » et 2/4 « La Fayette » avec les avions Rafale et Mirage 2000N, armés du missile nucléaire air-sol moyenne portée amélioré (ASMP-A) ; l'Escadre aérienne de ravitaillement et de transport stratégique (31ème EARTS) avec les avions C135 FR.

DOSSIER

MARINE NATIONALE

Optimiser les capacités

D'ici à 2025, la Marine nationale devrait disposer de 60 navires de combat et de soutien et de 150 aéronefs (avions et hélicoptères). Son personnel devrait atteindre 35.000 militaires, dont 4.000 détachés dans les états-majors interarmées, et 3.000 civils. La Loi de programmation militaire 2014-2019 lui permettra de mettre de nouveaux matériels en service et d'en retirer les plus anciens.

Le contre-amiral Jean-Philippe Chaineau, sous-chef d'état-major « plans et programmes », a présenté la situation au cours d'une conférence-débat organisée, le 22 octobre 2014 à Paris, par l'Association IHEDN Ile-de-France.

PRINCIPAUX PROGRAMMES

La dissuasion nucléaire mettra encore en œuvre 4 sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) du type *Le-Triomphant* et équipés de missiles balistiques M-45, M-51 et M-51-2. Au cours de sa patrouille de 72 jours, personne à terre ne connaît la position précise du submersible. Il faut donc lui transmettre, avec un certain délai et par un processus complexe, les renseignements nécessaires pour remplir son contrat de tir, par mer chaude ou froide et à faible ou grande profondeur. Le porte-avions *Charles-De-Gaulle*, qui participe à la dissuasion nucléaire (*légende de photo*), connaîtra une mise à niveau à mi-vie vers 2016-2018. D'un coût de 1 Md€, celle-ci portera sur le changement du cœur nucléaire (propulsion), l'installation de nouveaux radars et de moyens d'appontage et la transformation de la soute avant pour entreposer les futurs missiles européens air-air longue portée Meteor des Rafale au standard F3R. Les Super-Étendard modernisés seront retirés du service. L'avion de chasse embarqué Rafale Marine F3 (44 appareils prévus), équipé de bombes guidées (GBU-12 et air-sol modulaires) et de missiles Exocet et de croisière Scalp, effectue surtout des combats air-air, attaques au sol, reconnaissances et attaques air-mer. En 2018, la version F3R emportera des missiles Meteor, un radar à antenne active, un pod de désignation laser de nouvelle génération et une nouvelle nacelle de ravitaillement. L'avion de patrouille maritime armée Atlantique 2 (ATL2) a pour missions : sûreté, mise en condition et soutien de la Force océanique stratégique (les SNLE) ; sûreté anti-sous-marine et antinavires d'une force aéronavale ; sauvegarde maritime ; surveillance, renseignement, ciblage d'objectifs et reconnaissance. Le programme de rénovation porte sur les système d'armes, consoles et calculateur tactique ainsi que le remplacement des radar, capteur optronique et système de traitement acoustique. Lancé en 2013, il se terminera en 2023 avec la livraison de 15 appareils. L'ATL2 rénové, également capable de rester seul dans le désert, doit durer jusqu'aux années 2030. Les frégates de type *La-Fayette*, à faible signature radar, seront rénovées à mi-vie : traitement des obsolescences ; mise à niveau ; acquisition d'une capacité de lutte anti-sous-marine (sonar). A terme, elles seront remplacées par de futures frégates de taille intermédiaire. Par ailleurs, les 11 frégates européennes multimissions (FREMM), construites en coopération avec l'Italie, doivent remplacer les unités actuellement en service de luttes anti-sous-marine (ASM) et anti-aérienne. Selon la Loi de programmation militaire (LPM) en cours, 6 FREMM ASM seront livrées d'ici à 2019. Les 2 suivantes auront une capacité renforcée de défense aérienne pour compléter les 2 frégates de type *Horizon*, entrées en service en 2010 et 2011. La configuration des 3 dernières FREMM sera définie d'ici à 2016. Les FREMM sont

dotées de l'hélicoptère NH90, de la torpille MU90, des missiles antinavire Aster 15 et Exocet MM40B3 et du missile de croisière naval. L'hélicoptère NH90 Caïman, d'une conduite plus aisée grâce à l'informatique, permet au pilote de mieux se concentrer sur ses missions : secours en mer ; transport de l'arme nucléaire sur le porte-avions ; protection des chalands de transport de matériel d'un bâtiment de projection et de commandement de type *Mistral* ; maîtrise de zone en complément des frégates. Le 1er Caïman a été livré en mai 2010. En tout, 27 appareils remplaceront les Super-Frelon (transport tactique) et Lynx (lutte ASM) d'ici à 2021-2022. Parmi eux, 13 seront équipés d'une rampe d'accès pour les commandos et 14 de kits de combat (sonar et bouées acoustiques). Un pétrolier ravitailleur de 23.000 t de déplacement et d'une autonomie de 7.000 milles nautiques (13.000 km) entrera en service pour la logistique d'une force aéronavale. Capable de transporter un réacteur de Rafale, il pourra ravitailler un bâtiment de combat en une seule fois : 7.000 m3 de combustible naval ; 3.900 m3 de carburant avion ; 300 t de munitions ; 30 t de lubrifiant ; 30.000 repas préparés ; 20t de pièces de rechange ; 12 conteneurs ISO 20. Il sera doté d'un hangar pour son propre hélicoptère léger et pourra en outre accueillir un hélicoptère lourd sur son pont d'envol. Par ailleurs, en 2015-2016, 4 avions Falcon 50, utilisés jusque là pour le transport des personnalités gouvernementales, seront transformés en avions de surveillance maritime avec une capacité de recherche et secours en mer. Le programme de torpille lourde F21 pour sous-marins, lancé en 2008, commence ses livraisons en 2015. Pour le soutien outre-mer (La Réunion, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française), 3 bâtiments multimissions, commandés en 2013, seront livrés en 2015 et 2016. Enfin d'ici à 2024, des petits bâtiments de surveillance et d'intervention maritime remplaceront les patrouilleurs actuellement en service.

(c) Marine Nationale

COOPÉRATION OPÉRATIONNELLE

Le missile de croisière naval prend une dimension politique, en raison de sa capacité de frappe dans la profondeur (environ 1.000 km). Opérationnel sur les FREMM en 2015, il équipera les 6 sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) de type *Barracuda* à partir de 2017. Successeurs des submersibles de type *Rubis*, ces derniers seront admis en service actif tous les 2-3 ans à partir de 2018. Dotés également de torpilles F21 et de missiles Exocet, ils devront assurer : la sûreté de la Force océanique stratégique ; le soutien du groupe aéronaval (porte-avions et son escorte) ; l'interdiction et le blocage de ports adverses ; les surveillance, pistage et marquage des bâtiments hostiles ou suspects ; des opérations spéciales. Lorsque des intérêts communs sont en jeu, les zones de patrouille de SNLE et SNA aux mêmes périodes sont établies avec les Marines américaine et britannique. C'est exclu en cas d'intérêt national... qui ne se partage pas !

La Force d'action navale nucléaire (FANu) est centrée sur le porte-avions Charles-De-Gaulle, *dont les Rafale de standard F3 emportent le missile nucléaire aérobie ASMPA. Le centre d'opération de la FANu, implanté à Six-Fours (Var) prépare et suit l'exécution des ordres du président de la République. Le Rafale Marine, capable de parcourir plusieurs milliers de km avec des ravitaillements en vol, peut tirer l'ASMPA à très basse altitude, à très grande vitesse et par tous les temps.*

DOSSIER

ÉTAT-MAJOR INTERARMÉES

Disponible sous très court préavis

Grâce à « l'État-major interarmées de force et d'entraînement » (EMIA-FE), le chef d'État-major des armées dispose en permanence d'une capacité de commandement de forces spéciales, terrestres, aériennes et navales sur un théâtre d'opération national ou multinational.

L'EMIA-FE a été présenté à la presse le 13 novembre 2014 par son officier général adjoint, le colonel Pascal Facon. Installé à Balard (Paris), il compte 135 personnels, dont 50 % de l'armée de Terre, 30 % de l'armée de l'Air et 20 % de la Marine nationale. Responsable de l'entraînement des forces interarmées nationales ou multinationales, il assure aussi la planification de l'engagement, l'emploi et la conduite de ces forces sur un théâtre de niveau « opératif ». Le niveau opératif est chargé de mettre en œuvre les options stratégiques et militaires retenues par les autorités politiques. L'EMIA-FE valide ce qui est demandé et réalisé et ajuste la posture militaire en conséquence. En ancrant l'opération planifiée dans la réalité du terrain, il sert à prévenir l'erreur stratégique et à optimiser l'emploi des moyens pour atteindre l'effet recherché. Référent national au niveau opératif, il dispense une formation aux commandants de forces et aux jeunes officiers. Ses personnels d'active et de réserve sont entraînés individuellement et collectivement pour tenir leur place au sein de modules opératifs de planification, renfort ou cadre. Cette formation est amplifiée et adaptée en fonction de l'expérience des opérations passées et des hypothèses d'engagements futurs. Ainsi pendant l'opération «Barkhane» en cours dans la bande sahélo-saharienne, le général commandant ce théâtre opératif parle aux soldats le matin, évalue la situation à midi et rend compte au président de la République du Mali

le soir. Par ailleurs, l'exercice franco-koweitien «Perle de l'Ouest», qui s'est déroulé du 15 au 27 novembre 2014 au Koweït dans le cadre des accords de défense bilatéraux, a mobilisé 170 militaires français, issus en majorité de l'EMIA-FE. Cet exercice a pour objectifs d'entraîner la chaîne de commandement dans un cadre interarmées et de développer son interopérabilité. Il permet d'abord de mettre sur pied et d'entraîner un état-major multinational de force en relation avec les états-majors des composantes terrestre, aérienne et navale. Il démontre ensuite la capacité opérationnelle française à assister les forces armées koweitiennes et prolonge la connaissance mutuelle et le partage d'expérience. Il permet aussi d'acquérir et d'entretenir les connaissances de la région du Koweït, à partir de la base française d'Abou Dhabi et des forces maritimes déployées en océan Indien. Par ailleurs, « Perle de l'Ouest » se déroule en anglais, car les officiers, sous-officiers et militaires du rang sont de plus en plus appelés à travailler dans cette langue. Enfin, l'EMIA-FE assure également la montée en puissance du corps expéditionnaire commun franco-britannique par divers exercices, en vue d'une validation de sa capacité en 2016.

La Légion étrangère en Algérie (1939-1962)

La création de la Légion étrangère est liée à celle de l'armée d'Afrique. Celle-ci a pour origine le corps expéditionnaire français envoyé en Algérie sous Charles X en 1830, afin, notamment, de mettre fin à la piraterie barbaresque qui sévissait encore en Méditerranée. Constituée l'année suivante, la Légion étrangère s'installe à Sidi Bel Abbès en 1842. Jusqu'à l'indépendance de l'Algérie en 1962, les légionnaires considérèrent l'Algérie comme leur foyer.

Ce fut à Sidi Bel Abbès que le jeune sous-lieutenant Pierre-Paul Jeanpierre, affecté au 1er Régiment étranger (RE) en 1937, commença sa vie d'officier de Légion *(biographie p.19)*. Les combats livrés au Maroc et dans le Sud-Oranais s'étaient achevés trois ans plus tôt. L'époque héroïque des colonies était terminée. A partir de cette date, le 1er RE servit de dépôt et de régiment d'instruction aux autres unités qui furent engagées dans des opérations extérieures. Mais la vie des légionnaires dans les postes d'Algérie n'était pas inactive pour autant. Ils étaient affectés aux travaux des routes, qu'il fallait tracer ou parfaire, et à la construction de ponts ou de bâtiments. Ils menaient en outre des missions de nomadisation et assuraient la présence militaire française sur le territoire, notamment au Sahara. Mais les perspectives de départ étaient nombreuses avec pour destination le Levant ou l'Indochine.

Le second conflit mondial

Lorsque la seconde guerre mondiale éclata, la Légion, comme lors de la première, forma de nouvelles unités qui furent engagées en France et à Narvik. Les légionnaires allemands et autrichiens furent cependant laissés en Algérie. Après la campagne de France, la Légion, comme toute l'armée d'Afrique, ne fit pas partie de l'armée d'armistice. Toutes ses unités étaient déployées outre-mer. En Algérie, la vie reprit comme par le passé. Mais, les hommes y étaient animés d'un esprit de revanche. Les consignes du commandement d'Afrique du Nord furent de travailler sans relâche pour améliorer le niveau de capacité opérationnelle des unités.

Les régiments d'Algérie furent maintenus dans une exacte discipline, partageant leur temps entre l'instruction et les travaux d'infrastructure.

Le débarquement anglo-américain du 8 novembre 1942 mit fin à cette attente. En décembre à Sidi Bel Abbès, le colonel Lambert forma le 3ème Régiment étranger d'infanterie de marche avec des renforts venus du Maroc. La 13ème Demi-brigade de la légion étrangère (DBLE), arrivée du Sénégal, forma le 1er Régiment étranger d'infanterie de marche avec des éléments de Sidi Bel Abbès. Ces

Un légionnaire du 1er REP ramène un prisonnier de l'Armée de libération nationale.

unités furent engagées en Tunisie avec un groupement autonome du 1er Régiment étranger de cavalerie (REC) jusqu'au 11 mai 1943, date de la reddition des troupes germano-italiennes. Après le réarmement de l'armée d'Afrique, le 1er REC et un régiment de marche d'infanterie furent inclus dans la 5ème Division blindée et participèrent aux campagnes de la Libération et d'Allemagne. Mais bon nombre de légionnaires furent maintenus en Afrique du Nord comme troupes de souveraineté jusqu'à la fin de la guerre.

Les guerres de décolonisation

A peine la seconde guerre mondiale s'était-elle achevée que commença celle d'Indochine, où 314 officiers, 1.071 sous-officiers et 8.997 légionnaires tombèrent au champ d'honneur. Le dépôt de Sidi Bel Abbès devint un énorme camp d'instruction, d'où partaient les renforts qui alimentèrent les quatre régiments étrangers d'infanterie, les deux bataillons étrangers parachutistes et le 1er REC, tous engagés en Indochine.

Après la guerre d'Indochine, une autre épreuve attendait la Légion étrangère, qui allait devoir se battre sur la terre qui l'avait vu naître et où elle avait implanté ses racines. Pour la première fois de leur histoire, les légionnaires eurent l'impression de défendre des biens personnels : leur maison-mère, leurs cimetières et leurs ouvrages.

Entre novembre 1954 et juillet 1962, les unités de Légion furent engagées sans relâche dans les départements algériens. Tout d'abord, les régiments rapatriés d'Indochine, parfois articulés en unités de marche, furent engagés là où le besoin se fit le plus sentir. Ensuite, à partir de 1956, les unités se spécialisèrent : les régiments de parachutistes (REP) dans l'intervention rapide et lointaine, les REC dans les patrouilles dans la profondeur et dans les interventions en force et enfin les régiments d'infanterie (REI) dans le contrôle de zone et la pacification. Mais, les missions statiques ne convenaient pas à ces derniers. A la fin de 1956, les 2ème et 4ème REI furent transformés en régiments d'infanterie portée comme force d'intervention. En 1958, les 3ème et 5ème REI ainsi que la 13ème DBLE devinrent à leur tour forces de réserve générale. Avec le déclenchement du « Plan Challe », les unités de Légion purent donner toute la mesure de leur capacité opérationnelle. Le 1er RE, quant à lui, continua à assurer ses missions administratives et d'instruction au profit des autres unités tout en participant occasionnellement aux opérations. Le putsch d'avril 1961 fut une épreuve pour la Légion étrangère qui, cependant, conserva sa cohésion. Mais elle faillit ne pas survivre à l'indépendance de l'Algérie. L'action personnelle du ministre des Armées de l'époque, Pierre Messmer, ancien officier de la 13ème DBLE, lui permit toutefois d'éviter la dissolution.

Son départ d'Algérie s'échelonna de 1962 à 1963, à l'exception des unités restées à Mers El-Kébir jusqu'en 1967. Après 122 années de présence à Sidi Bel Abbès, le 1er RE s'installa à Aubagne, nouvelle maison mère de la Légion. Les autres unités rejoignirent de nouvelles garnisons en Corse, Provence et outre-mer.

Colonel Thierry Noulens
docteur en Histoire
professeur à l'École de guerre

Automitrailleuse légère blindée AMM 8 de la Légion étrangère au Sahara.

Le lieutenant-colonel Jeanpierre, soldat de légende

Le 29 mai 1958, l'hélicoptère, qui sert de PC volant au 1er Régiment étranger de parachutistes, est abattu lors d'une opération dans la région de Guelma (Algérie). Le chef de corps, le lieutenant-colonel Pierre-Paul Jeanpierre avec «Soleil » pour indicatif, trouve la mort. Blessé 2 fois et titulaire des croix de Guerre 1939-1945 et des théâtres d'opérations extérieurs et de la croix de la Valeur militaire avec 9 cita-

Pierre-Paul Jeanpierre est né à Belfort en 1912, dans cette place que Denfert-Rochereau obligea les Prussiens à contourner en 1871 et qui ne tomba jamais. Il ne connaît que les photos et les décorations de son père, capitaine en 1914 et tué dans la Meuse en 1916. Il n'a qu'un rêve, devenir soldat puis officier le plus vite possible. Le 1er décembre 1930 à 18 ans, il réalise son rêve et s'engage dans l'infanterie. Il passe tous les grades et est promu sous-lieutenant le 1er octobre 1936. Son classement lui permet d'obtenir une affectation à La Légion étrangère. Après la «Drôle de Guerre», il entre dans la Résistance sous le nom de Jardin, est arrêté et déporté au camp de Mauthausen. Très affaibli, il est libéré par les Alliés le 5 mai 1945. Trois ans plus tard, le commandement décide de créer un bataillon de légionnaires parachutistes (BEP). Mais, est-il possible d'amalgamer des légionnaires et des parachutistes ? Certains chefs pensaient que l'on ne ferait jamais de bons parachutistes avec des légionnaires. Selon eux, les légionnaires sont des soldats trop lourds, trop lents et dont la réflexion est diminuée par leur mauvaise connaissance du français. Ils sont excellents pour tenir une position

DR

et faire « Camerone », ils sont solides et courageux à l'extrême, mais pas formés pour le métier de parachutiste, qui exige de la rapidité, du coup d'œil, beaucoup d'astuce et d'agilité. De plus, certains officiers diront : « *Légionnaire d'abord, parachutiste ensuite* ». En outre, l'adoption du couvre-chef pose un problème aux « Képis Blancs ». Le béret doit être aux couleurs de la Légion « vert et rouge ». Comme le rouge est déjà pris par les parachutistes coloniaux, il reste le vert. En octobre 1950, le capitaine Jeanpierre, second du bataillon lors la désastreuse bataille de la RC4 à Cao Bang, est l'un des 24 survivants sur l'effectif de près d'un millier d'hommes engagés dans cette action. En 1955, c'est l'Algérie. Jeanpierre prend le commandement du 1er Régiment étranger de parachtistes (REP). Il participe à la « Bataille d'Alger » et aux combats à la frontière tunisienne. Jeanpierre a une double obsession : réussir toutes missions et perfectionner son outil. Si faiblesse il y a, il faut trouver les remèdes et les appliquer, étudier chaque mission et, avec un esprit neuf, trouver la solution adaptée. Le 1er REP est partout, les hommes sont fatigués. Jeanpierre le sait, mais ne veut pas l'admettre : « *De quoi vous plaignez-vous ? Je vous fabrique de la gloire* ». Le 29 mai 1958, c'est la tragédie, « Soleil» est mort... à 46 ans ! Le lieutenant-colonel Jeanpierre, chef prestigieux, fut et demeure une figure héroïque de la Légion étrangère, il a sa place au Panthéon glorieux constitué par ceux, dont la vie et la mort exemplaires servent à bâtir des légendes. Tenace, maître de lui, étranger à toute affection, incapable d'admettre des résultats insatisfaisants par lassitude, il gardait le sens juste et droit des réalités. L'écrivain André Maurois lui a rendu hommage en quelques mots : «*Un héros au cœur généreux et au caractère détestable, une assez bonne combinaison pour un chef*».

Daniel Gyre, ***président de la section de Cestas et des Graves***.

DANS LES LIVRES

DE LA PHILOSOPHIE ESSENTIELLE DU COMMANDEMENT MILITAIRE

par Philippe Cholous

Dans le métier de soldat, le commandement consiste à mener des hommes et des femmes au combat, au risque de leur vie et pour le service de l'intérêt commun. Philippe Cholous livre ses réflexions, fruits d'une culture familiale et d'un retour d'expérience d'une trentaine d'années, comme chef de section de combat d'infanterie dans les troupes de Marine jusqu'à chef de corps dans la Gendarmerie. Il marque la différence entre le « manager », gestionnaire d'une entreprise et d'une organisation humaine, et le commandant militaire, où sa personnalité compte autant que ses compétences, physiques, intellectuelles ou techniques. Au combat, où prévalent l'esprit offensif, la précision des feux, le choc et le mouvement, les subordonnés attendent de leur chef dynamisme et réactivité, dont dépend la victoire, voire la survie. Autre différence avec un cadre du monde « civil », tout chef militaire, quel que soit son rang, commence par « l'école du soldat ». Au-delà des savoir-faire élémentaires, il s'agit de partager les conditions de vie des subordonnés pour connaître celles-ci et la nature exacte de leurs tâches. En outre, tous les chefs militaires ont servi dans des fonctions dites d'encadrement élémentaire de « contact », pour être reconnus comme tels par leurs troupes. Les diplômés des grandes écoles militaires gravissent les échelons de la hiérarchie subalterne avant d'exercer des responsabilités d'officiers supérieurs, en vue d'assurer leurs conscience et compétence de chef, mais aussi par souci de « fraternité d'arme ». Par ailleurs, de nombreuses qualifications techniques valorisantes ne sont pas affaires de rang, mais de mérite. Ainsi, les formations de plongeur, parachutiste, commando, intervenant judiciaire, chef de quart sur un navire, sous-marinier ou chef de détachement montagne réunissent des militaires de tous grades dans une sélection commune. Dans cette communauté, la fonction, c'est-à-dire la responsabilité et la compétence, prime… le grade ! La hiérarchie réelle s'inverse, le temps d'une action ou dans un lieu. « L'esprit de corps », indéniable outil de conditionnement, joue un rôle central dans la galvanisation des soldats au combat. En effet, le métier militaire peut conduire à donner sa vie mais, surtout, à ôter, personnellement ou sur ordre, celle de l'adversaire. L'exercice de la «violence légitime» donne au commandement militaire la lourde responsabilité « d'assurer le succès des armes de la France ». Le combat et certains modes d'action supposent rythme élevé, audace et prise de risques calculée, car de nature à décider de la victoire. Lors de l'exécution de la mission, l'acceptation de cette prise de risques permet de sauver des vies et de limiter le nombre de blessés. Elle s'acquiert dans la mise en condition opérationnelle ou pendant la qualification d'unités ou de personnels dédiés au combat de haute intensité.

Loïc Salmon

Éditions Lavauzelle/122 pages

Val - de - Marne - 94 - Nogent

Assemblée générale du 30 mai 2015

L'assemblée générale de notre section du Val-de-Marne s'est tenue au fort de Nogent, le 30 Mai 2015. Nous avons été honorés par l'amicale présence du lieutenant-colonel François-Xavier Petiteau, commandant du groupe de recrutement de la Légion étrangère, qui nous a accueillis dans le site prestigieux du fort de Nogent, de Gilles Pannetier, adjoint au maire de Vincennes, chargé des affaires patriotiques, de François Castanier, président national de l'ANCGVM, de Jean-Jacques Fromont, président de l'Union départementale des anciens combattants du Val-de Marne, et du colonel Claude Orofino, président du Souvenir Français du comité des Bords-de-Marne. Le président Michel Bugeaud a remercié les participants pour avoir répondu « présent » à cette importante réunion ainsi que les personnalités précédemment nommées. Il a transmis les excuses des personnalités qui n'ont pas eu la possibilité de se déplacer. Il a ensuite indiqué le nombre de 11 de nos adhérents qui ont donné leur pouvoir à plusieurs membres du bureau pour les représenter. 11 adhérents étaient présents. Notre section comptant 31 membres et 25 étant à jour de leur cotisation, le quorum était atteint. Michel Bugeaud a ensuite rendu hommage à la mémoire de plusieurs de nos adhérents décédés récemment et a proposé de respecter à leur intention quelques instants de recueillement. Il s'agit du chef d'escadron Jacques Archambault de Beaune, du colonel Henri Boileau, du colonel André Levêque, du capitaine Jean Chaulet et du sous-officier Marcel Guillin, qui était notre photographe et le responsable de notre site internet. Il fit ensuite le rapport moral de la section. Il rappela les principaux buts de l'Association à savoir la défense de ses nobles traditions, le maintien de la camaraderie et de l'esprit Croix de guerre, mais aussi l'œuvre de Mémoire et de Paix qu'il est important de transmettre aux jeunes générations. Le secrétaire général, le colonel Éric Denesle a procédé au rapport des activités, suivi du rapport financier du trésorier Paul Mathieu. Les rapports ont été approuvés à l'unanimité. Puis les candidatures proposées pour être membres du Bureau ont été adoptées : Michel Bugeaud, président, le colonel Éric Denesle, vice-président, secrétaire général, Pierre Marthieu, trésorier, Jean-François Barennes, secrétaire général-adjoint,

Dépôt de gerbes par le président national François Castanier (deuxième à droite) et la section du Val-de-Marne, lors de son assemblée générale du 30 mai 2015 au fort de Nogent.

p21-22 Val-de-Marne montreuil/mer_Mise en page 1 14/12/15 14:57 Page26

CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

Val - de - Marne - 94 - Nogent

Jacques Launay, porte-drapeau. Ensuite, les personnalités invitées ont tour à tour pris la parole, exprimant leur satisfaction de constater le dynamisme de la section. A l'issue de la réunion, toute l'assistance s'est rendue devant le monument dédié aux légionnaires morts pour la France. Une courte cérémonie avec dépôt de gerbes leur a rendu hommage. Cette assemblée fut clôturée par un repas très convivial servi par les légionnaires aux participants. Fort de cette journée de fraternelle camaraderie, chacun prit davantage conscience que les insignes de la croix de Guerre ou de la Valeur militaire sont des liens généreux qui doivent nous unir dans la quête de la paix et le respect de la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour obtenir la liberté des générations futures

Michel Bugeaud, ***président,***
et Jean-François Barennes,
secrétaire adjoint de la section du Val-de-Marne

Pas - de - Calais - 62 - Montreuil - sur - Mer

Assemblée générale du 30 mai 2015

L'assemblée générale annuelle de la section s'est tenue le 25 mars 2015 en l'Hôtel de Ville de Montreuil-sur-Mer. Le président salue : Charles Barège, maire de Montreuil-sur-Mer et président communautaire ; Bernard Pion, conseiller général président d'honneur ; M. Kasprzak, représentant le maire d'Etaples-Sur-Mer ; tous les présidents d'associations patriotiques voisines (Légion d'Honneur, Médaille militaire, Ordre national du Mérite etc.). Le président excuse : M. Elbez, sous-préfet retenu par son devoir de réserve ; le colonel Coche, en réunion à Paris avec le général Dickes de la Légion d'Honneur ; les adhérents âgés, ainsi que ceux, souffrants, qui n'ont pu se déplacer, et à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

Le président remercie chaleureusement Jean-Pierre Thouverey, porte-drapeau, toujours fidèle au poste, ainsi que M. Noullez, qui interprète les sonneries réglementaires au monument aux morts. Nous avons à déplorer cette année le décès de : M. Doliger ; Pierre Legrand ; Robert Mazurier ; Mme Gathelier ; Mme Gobert (épouse de notre ancien président). Le président associe à cet hommage nos soldats tués au combat, les victimes des attentats horribles tant sur le territoire national que sur d'autres territoires : « *Le fanatisme de tout bord ne passera pas* ». En leur mémoire, une minute de silence est observée.

Ensuite, Claude Dubois, membre du bureau, donne le détail des activités et participations de l'année, au nombre de 25. La plus importante est la manifestation marquant le 70ème anniversaire de la libération de Montreuil-sur-Mer, avec la participation de nombreux véhicules militaires: cérémonie au monument de la place du général De Gaulle, défilé en ville et monument aux morts. Le capitaine Habert, trésorier, présente la situation financière, qui est saine, et obtient le quitus. Le président annonce l'absence de candidature aux postes de président et de trésorier. Il en prend acte. Le bureau continuera à assumer les affaires courantes.

Le président donne ensuite des informations diverses relatives à la vie de l'association. Il insiste sur le devoir d'entraide et celui de mémoire.

On se dirige alors vers le monument aux morts, où nous rejoignent : le capitaine Hoste , adjoint au commandant de la compagnie de la Gendarmerie ; le major Ferron, commandant de la COB. Un dépôt de gerbe est effectué.

Retour à l'Hôtel de ville pour le pot traditionnel et l'intervention de M.Barège. L'après-midi se poursuit par le repas de cohésion à l'auberge de la Canche à Beutin.

Daniel Evrard, ***président***

Manche - 50 - Saint-Lô

Assemblée générale du 27 septembre 2015

Les assemblées générales de la section des Croix de guerre & valeur militaire et des Anciens d'Indochine se sont tenues le 27 septembre 2015 dans la salle de réunion de l'hôtel de ville de Saint-Lô, ville décorée de la croix de Guerre 1939-1945 avec palme et à laquelle a été décernée la Légion d'Honneur.

En nous accueillant, le maire François Brière a salué les adhérents et les maires des communes décorées présents, les félicitant de leur participation et soulignant l'importance qu'il attache à la croix de Guerre. Devant participer à d'autres cérémonies, il a laissé la place à Philippe Levavasseur, adjoint, correspondant défense et auditeur de l'Institut des hautes études de la défense nationale. Après avoir remercié les participants (10 maires et 40 adhérents décorés de la croix de Guerre et anciens d'Indochine), ce dernier a présenté les excuses des absents : maires et adhérents dont M. Pouty, directeur de l'O.N.A.C. Le président Paul Laurent a fait observer une minute de recueillement pour nos nombreux disparus de l'année. Ensuite, André Vieillard, vice-président a mis en évidence les actions de la section tout au long de l'année et notamment la participation aux cérémonies officielles et à de nombreuses cérémonies locales, plus particulièrement au cours de l'été à l'occasion des anniversaires de la libération des villes et communes, félicitant Auguste Germain, fidèle porte-drapeau, et sa petite fille Mylène, suppléante. Il a mis en évidence l'effort entrepris en début d'année pour le recrutement des communes et villes du département décorées de la croix de Guerre, effort qui a conduit à 26 nouvelles adhésions et porte le total à 54 pour la Manche. Le président Laurent a poursuivi en rendant compte du congrès du 9 juin à Compiègne et des visites à Rethondes et au Chemin-des-Dames, soulignant la très faible participation des sections qui va poser problème pour la pérennité de l'association. Il a fait part du changement de président national et de la candidature retenue de Michel Bachette-Peyrade qui sera

A la gauche du président Laurent (béret noir, décorations d'ordonnances et saluant), le sous-préfet Pierre Marchand-Lacour.
A la droite du président, François Brière, maire de Saint-Lô (écharpe tricolore) et Philippe Gosselin, député.

Manche - 50 - Saint-Lô

officialisée à l'occasion du prochain conseil d'administration. Il a présenté la plaquette «Croix de Guerre et Valeur militaire, Symboles du Brave», qui n'a pas soulevé d'enthousiasme. Le président n'est, par ailleurs, pas en mesure de préciser les modalités de distribution (1). Frédérick Drujon, trésorier, a présenté le compte rendu financier de la section arrêté au 31 décembre 2014, qui a été approuvé à l'unanimité ainsi que le rapport d'activité. A l'occasion du renouvellement du bureau, comme prévu à l'ordre du jour et à l'unanimité des maires présents, Philippe Levavasseur a été élu membre du bureau et vice-président représentant les villes et communes décorées. Nous ont rejoints pour la cérémonie au monument départemental de la Résistance : Pierre Marchand-Lacour, sous-préfet directeur de cabinet de la préfète ; Philippe Gosselin, député ; François Brière, maire, et vice-président du conseil départemental ; le lieutenant-colonel, adjoint au colonel commandant le Groupement départemental de la gendarmerie ; le capitaine de frégate, délégué militaire départemental. Après la mise en place des 30 drapeaux par le maître de cérémonie, l'envoi des couleurs par Bernard Grente et Frédérick Drujon, deux gerbes ont été déposées par André Vieillard, accompagné du maire, du lieutenant-colonel adjoint du Groupement de gendarmerie, et par Paul Laurent, accompagné du directeur de cabinet et du député. Au cours du vin d'honneur offert par la ville (120 convives), le président Laurent a remercié chaleureusement le maire pour l'accueil, les moyens mis en place pour la tenue des assemblées, la cérémonie au monument de la Résistance et le vin d'honneur. Après avoir remercié les personnalités, autorités, maires, porte- drapeaux et adhérents, il a souligné que c'est avec émotion et solennité que les participants s'étaient recueillis et que les drapeaux s'étaient inclinés au moment de la sonnerie aux morts, de la minute de silence et de la Marseillaise reprise en chœur pour honorer nos morts. Il a rappelé que les trois croix de Guerre et celle de la Valeur militaire étaient représentées. En effet, le professeur Lantier, invité, a écrit un livre intitulé « Mon père, classe 15 ». Il nous a montré la croix de Guerre décernée à son père en 1917 et qu'il a gardée précieusement. Pierre Foursin, l'un de nos adhérents, est, lui, décoré de la croix de Guerre 1939-1945. Plusieurs d'entre nous ont obtenu la croix de Guerre des T.O.E. en Indochine ou au cours de la guerre du Golfe et celle de la Valeur militaire en Afrique du Nord. Le maire de Saint-Lô, François Brière, a fait part de toute l'importance que la ville attachait à la croix de Guerre, figurant en bonne place sur le blason de la ville. Il a passé le relais à son adjoint Philippe Levavasseur, heureux et fier d'avoir été choisi à l'unanimité pour représenter les villes et communes décorées. Le sous-préfet Pierre Marchand-Lacour, a conclu en félicitant les organisateurs pour la haute tenue des cérémonies et en marquant l'importance qu'il attache aux cérémonies patriotiques, en particulier celles se rapportant à l'Indochine, où son père artilleur colonial a servi.

Paul Laurent, *président*

Derrière les drapeaux et de gauche à droite : Philippe Levavasseur, adjoint au maire de Saint-Lô; François Brière, maire de Saint-Lô ; Paul Laurent, président de la section.

(1) Elle est disponible au siège sur simple demande (voir p.26).

Gironde - 33 - Bordeaux

Remise du « képi blanc » de la Légion étrangère

Sous l'impulsion du colonel (H) de la Légion étrangère Hugues Martin, ancien maire de Bordeaux, une cérémonie exceptionnelle de remise du képi blanc aux nouveaux légionnaires s'est déroulée le 13 octobre 2015 dans la cour d'honneur de l'hôtel de ville de Bordeaux.

Dans un premier temps à 11 h, sur le parvis de la place Pey-Berland, faisant face à la mairie, une aubade de la musique de la Légion étrangère est écoutée attentivement par le public et les anciens combattants.

Suit dans la cour d'honneur, le rassemblement d'une cinquantaine de légionnaires du 4ème Régiment étranger de Castelnaudary. Ces recrues de 40 nationalités différentes sont âgées en moyenne de 21 ans. Sur commandement de leur chef de corps, ils prêtent serment de servir la France avec honneur et fidélité, se conformant aux valeurs de la France et de la Légion étrangère : « goût du travail, solidarité, caractère sacré de leur mission ». Puis, dans la continuité du commandement du colonel, avec précision et simultanéité, ils coiffent le képi blanc. Ils reçoivent des anciens légionnaires l'insigne de leur section à l'issue de quatre semaines de formations intensives, au cours desquelles ils ont appris les bases de la vie militaire et, pour bon nombre d'entre eux, les rudiments de la langue française. Trois nouveaux mois les attendent, durant lesquels les officiers les formeront au travail militaire dans son ensemble. Ils deviendront une « famille » à part entière selon les codes de la Légion étrangère et des citoyens français exemplaires, prêts à donner leur vie pour la patrie, comme 36.000 de leurs prédécesseurs. Une réception a lieu dans les salons d'honneur de l'hôtel de ville, au cours de laquelle, M.David, adjoint au maire, demande à l'assistance de bien vouloir excuser Alain Juppé, maire de Bordeaux, pris par d'autres obligations. Il remercie le colonel (H) Hughes Martin d'avoir rendu possible cette cérémonie de haute qualité. Il cite les mérites des légionnaires qui défendent la France et ses intérêts hors du territoire national au péril de leur vie. Ils sont applaudis ! C'est au tour du général de division (2S) Rémy Gausserès, ancien chef de corps du 1er Régiment étranger de parachutistes, président depuis de nombreuses années de la Fédération des sociétés d'anciens de la Légion étrangère, dont il s'honore de représenter cette grande famille. Il termine son allocution par : « *La formation achevée, ils intégreront l'un des 11 régiments de la Légion étrangère basés en France ou à l'étranger. Ils se souviendront sans doute longtemps de la cérémonie ayant fait de chacun d'eux des soldats de la Légion étrangère, cérémonie qui se déroule à Bordeaux* ». Le maréchal Soult a, en effet, fondé la Légion étrangère le 10 mars 1831, «*confiant à ces hommes la mission de servir hors du royaume*». Cette mission a évolué en presque deux siè-

CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

Gironde - 33 - Bordeaux

cles d'existence, mais le code d'honneur et les valeurs portées par ces soldats d'élite sont restés les mêmes : fiers et droits, ils s'engagent à défendre la patrie, même au prix de leur vie.

Rolland Dahan,
président départemental

De gauche à droite : en béret vert, le général de division (2S) Gausserès et le colonel (H) Hughes Martin, ancien maire de Bordeaux ; les élus.

Paris - 75 - Siège national

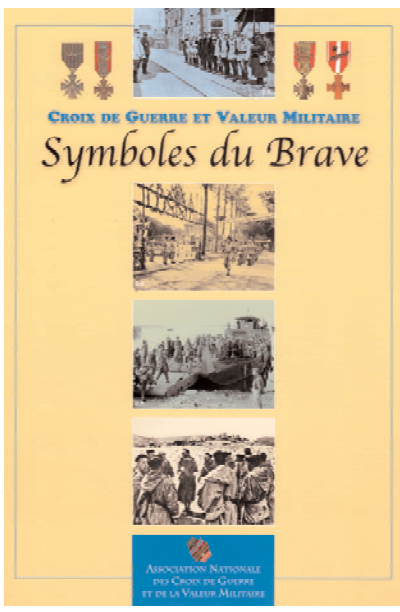

A l'occasion du 100ème anniversaire de la création de la croix de Guerre, nous avons édité une plaquette qui relate l'histoire des croix de Guerre et de la Valeur militaire et dont vous pouvez trouver ci-joint le fac-similé.
Cette plaquette est disponible au siège et à diffuser au plus grand nombre de vos relations et adhérents.

Merci de nous préciser le nombre d'exemplaires désirés.

RECTIFICATTIF

Dans la revue de septembre 2015, lors de l'assemblée générale de la section du « Tarn-et-Garonne » (p.22), Gérard Servat a été fait chevalier du Mérite agricole et non pas de l'Ordre national du Mérite.

La bibliothèque du **Service historique de la Défense**, spécialisée en histoire militaire, recherche des fascicules de la revue, afin de compléter sa collection. Si vous détenez des numéros de cette revue et souhaitez en faire bénéficier la communauté des lecteurs, n'hésitez pas à proposer vos dons
- soit par courrier postal à l'adresse suivante :

Service historique de la Défense
Département de la Bibliothèque - Division des Périodiques
Château de Vincennes
Avenue de Paris 94306 VINCENNES Cedex

- soit par messagerie électronique :

shd-vincennes-bibliotheque.accueil.fct@intradef.gouv.fr

L'équipe de la bibliothèque vous remercie de votre générosité, qui contribuera à l'enrichissement du patrimoine collectif, au bénéfice de tous.

Commandes de revues

Des exemplaires papier des revues, uniquement antérieures à celles des six mois précédant le numéro en cours, sont encore disponibles au siège national de l'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire.
Seuls les frais d'envoi sont à charge.

Les commandes doivent être adressées au secrétariat uniquement par écrit :

- soit par par lettre :
Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire
Hôtel national des Invalides
129 rue de Grenelle 75700 Paris
- soit par par courriel :
ancgvm@sfr.fr

CARNET

DÉCÈS

Section d'Antibes

Henry ALBUIXECH

René BARBÉRO

Section des Bouches-du-Rhône

Henriette LEBRIS

Section de Corse du Sud

Paul CARLOTTI

Section des Côtes d'Armor

François PERROT

Jacques DONNE

Pierre DEMALVILAIN

Section de l'Aude

Ange AYORA

Section du Loir-et-Cher

Robert CHEVAL

Rodolphe CONCI

Roger GOZIN

Section de Paris

Général de corps d'armée

Jean COMBETTE

Jacques WOLFF

DÉCORATIONS

LÉGION D'HONNEUR

Au grade de Commandeur :

Section de Corse du Sud

André LUCIANI

Au grade de Chevalier :

Section du Finistère

Jean BRÉZURIER

Micheline LE BOT

MÉDAILLE MILITAIRE

Section de la Dordogne

Christian MATHIEU

Section de Loire-Atlantique

Jean COLIN

Georges TREILHAUD

Section de la Manche

François ÉTEINVRE

Section du Tarn

Pierre MASIA

L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE ADRESSE SES AMITIÉS AUX FAMILLES.

Hôtellerie IGESA

Vous pouvez bénéficier des prestations de l'Institution de gestion sociale des armées (IGESA) pour l'hôtellerie avec inscription individuelle en scannant votre carte du combattant ou celle du titre de Reconnaissance de la nation (TRN).
Ensuite, vous l'envoyez en pièce jointe par internet à l'adresse suivante : *www.igesa.fr*
Téléphone : 04 95 55 20 20

4 de couv p32 _Mise en page 1 06/12/15 10:55 Page1